



PLANIFICATION POUR NOS ÉCOLES 2014-2017

Adopté par le conseil des commissaires
le 15 avril 2014

- Politique sur les critères d'enregistrement : adopté le 21 janvier 2014
- Document de zonage : adopté le 21 janvier 2014
- Liste des écoles 2014-2015
- Actes d'établissement 2014-2015
- Plan triennal d'allocation et de destination des immeubles - années scolaires 2014-2015 , 2015-2016 et 2016-2017



Commission scolaire Riverside

Nom de la politique :	<i>Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves</i>
Numéro de la politique :	B486-20140121
Remplace la politique :	B101-20051220
Date soumise à l'Exécutif :	Le 19 novembre 2013
Période de consultation :	Le 20 novembre au 16 janvier 2014
Date adoptée par le Conseil :	Le 21 janvier 2014
Date de la prochaine révision :	Au besoin

La Commission scolaire Riverside inscrit les élèves admissibles aux services éducatifs en anglais selon les critères précisés dans cette politique et en respectant le droit des parents de choisir une école pour leur enfant conformément à la Loi sur l'instruction publique (voir l'annexe I).

Objectif

Cette politique a pour but d'établir des critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire Riverside. Les critères sont énoncés dans le document intitulé « Planification pour nos écoles »; celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle et il détermine les programmes offerts, les bassins de fréquentation et de transport scolaire pour chaque école.

Cette politique vise l'admission de l'élève dans une école et de confirmer cette inscription aux parents dans les meilleurs délais possibles de tout en assurant l'organisation efficace des services offerts par la commission scolaire.

Définitions

Places : Le nombre d'élèves qu'une école peut accueillir pour l'année scolaire en cours en respectant la capacité d'accueil de chaque niveau. La Commission scolaire Riverside se réserve le droit de garder trois places disponibles par niveau et ce jusqu'à dix jours précédant la rentrée scolaire. Cette mesure donne ainsi priorité aux élèves dont le lieu de résidence est situé dans le bassin de fréquentation de l'école et qui font leur demande d'admission pendant la période d'inscription tardive.

Capacité

d'accueil : Le nombre d'élèves qu'une école peut accueillir en tenant compte :

- des capacités physiques d'une école en fonction des locaux disponibles et des règles de gestion concernant le nombre maximal d'élèves par enseignants;
- du nombre d'enseignants attribués à l'école selon les demandes d'admission reçues. (élèves domiciliés à l'intérieur de la zone, hors zone ainsi que les élèves visés par les ententes hors territoires).
- des normes du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la capacité d'accueil optimale des locaux c'est-à-dire le nombre maximal d'élèves que peut recevoir une école sans compromettre les programmes d'études et les services essentiels. Des compromis acceptables concernant la capacité d'accueil sont possibles dans la mesure où les élèves ne sont pas privés d'un environnement propice à l'apprentissage.

Frères et sœurs : Les enfants qui ont un lien familial tel que : les enfants ayant au moins un parent en commun; les enfants adoptés légalement ayant au moins un parent en commun; ou les enfants qui ont le même tuteur légal. Les frères et sœurs devraient fréquenter la même école.

Les marcheurs : Pour les fins de l'application de cette politique, un marcheur de niveau primaire est un élève qui réside à 1,6 km de l'école.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les demandes d'admission sont acceptées en respectant la capacité d'accueil de l'école. L'acceptation d'une demande d'admission d'un élève est renouvelable annuellement. Dans la mesure du possible, le transfert des élèves vers une autre école sera réduit au minimum.

L'élève qui fait une demande d'admission à l'école de son secteur peut se voir assigner à une autre école en raison d'un manque de places à son école de secteur. Le transport sera assuré seulement pour l'année du transfert. Toutefois, si en cours d'année, une place devient disponible à l'école de son secteur, l'élève y sera retourné. Cependant, sur demande et avec l'approbation de la commission scolaire, l'élève peut se prévaloir du statut hors zone, sans

transport scolaire, et continuer de fréquenter l'école autre que celle de son secteur.

Pour certains cas particuliers, la Commission scolaire Riverside peut assigner un élève à une école particulière pour des raisons éducatives, psychologiques, sociales ou pour tout autre motif exceptionnel.

ÉCHÉANCIER

La période d'inscription se fait selon l'échéancier suivant :

I. Période d'inscription officielle

- Seront d'abord considérées, toutes demandes d'admission reçues avant le 1^{er} mai pour les élèves dont le lieu de résidence est situé dans la zone, ainsi que pour les élèves hors zone mais antérieurement inscrits dans l'école. L'inscription sera confirmée aux parents au plus tard le 1^{er} juin.

II. Inscription en mai et juin

- Les demandes d'admission reçues entre le 1^{er} mai et le 30 juin ainsi que les demandes d'admission de nouveaux élèves hors zone reçues avant le 30 juin seront considérées en deuxième lieu. Les parents recevront confirmation de l'inscription durant la première semaine de juillet.

III. Inscription tardive – après le 30 juin

- Les demandes d'admission d'élèves reçues après le 30 juin seront traitées au fur et à mesure. La commission scolaire confirmera l'inscription des élèves inscrits tardivement dans une de ses écoles. L'admission des élèves visés par les ententes hors territoires scolaires ne sera considérée que dix jours avant la rentrée scolaire.

Les élèves sont inscrits dans une école selon l'ordre suivant :

PENDANT LA PÉRIODE OFFICIELLE DES INSCRIPTIONS

Seront d'abord considérées, toutes demandes d'admission reçues avant le 1^{er} mai pour les élèves dont le lieu de résidence est situé dans la zone, ainsi que pour les élèves hors zone mais antérieurement inscrits dans l'école. L'inscription sera confirmée aux parents au plus tard le 1^{er} juin.

A – ÉLÈVES DOMICILIÉS SUR LE TERRITOIRE

En fonction des places disponibles (voir la définition), l'inscription dans une école se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire et dans l'ordre suivant :

- A1 Élèves actuels domiciliés dans le secteur** – Normalement les élèves doivent fréquenter l'école de leur secteur. (voir bassin de fréquentation des écoles)
- A2 Élèves possédant un droit acquis** – Un élève fréquentant actuellement une école qui, suite à une modification de bassin de fréquentation, n'est plus l'école de son secteur et qui bénéficiera d'un droit acquis lors d'une modification de zonage. Cette mesure peut être abrogée si l'élève déménage dans un autre secteur.
- A3 Retour d'élèves transférés** – Un élève dont le lieu de résidence est situé dans le secteur de fréquentation d'une école mais qui a été assigné l'année précédente à une école autre que celle de son secteur par la Commission scolaire Riverside;
- A4 Frères ou sœurs d'élèves domiciliés dans le secteur** – Le frère ou la sœur d'un élève qui fréquente actuellement l'école de son secteur ;
- A5 Statut spécial** – Un élève transféré, en raison d'une décision du conseil des commissaires de fermer une école ou en cas de circonstances exceptionnelles, dans une nouvelle école, est reconnu comme faisant partie du bassin de fréquentation de cette nouvelle école. Cette mesure peut être abrogée si l'élève déménage dans un autre secteur;
- A6 Nouveaux élèves domiciliés dans le secteur** – Les élèves qui emménagent sur le territoire de l'école du secteur;
- A7 Élèves transférés** – Les élèves qui sont transférés par la Commission scolaire Riverside en raison d'un manque de places-élèves dans l'école de leur secteur. (Voir les *Procédures à suivre pour le transfert d'élèves dont le lieu de résidence est situé sur le territoire*)

T – PROCÉDURES À SUIVRE POUR LE TRANSFERT D'ÉLÈVES DONT LE LIEU DE RÉSIDENCE EST SITUÉ SUR LE TERRITOIRE D'UNE ÉCOLE (A1 À A7)

Lorsque la clientèle d'une école excède, pour un niveau donné, la capacité d'accueil de l'école, les élèves identifiés dans les points A1 à A7 seront transférés selon l'ordre suivant :

- T1 Volontairement** – Un élève qui demande un transfert volontaire. Le transport est fourni;

- T2 Un élève (sans frère ni sœur fréquentant l'école) domicilié sur un territoire délimité à multiple zonage**– Un élève n'ayant ni frère ni sœur qui fréquente l'école de son secteur et dont le lieu de résidence est situé dans un secteur également desservi par une autre école pouvant l'accueillir. Les élèves de ce groupe, dont le lieu de résidence est le plus rapproché de l'école ayant des places disponibles, seront parmi les premiers à être transférés. Le transport scolaire sera assuré;
- T3 Retour d'élève transféré** – Un élève ayant été transféré l'année précédente dans une école autre que l'école de son secteur et qui exprime le désir de continuer de fréquenter l'école hors zone pour l'année en cours. Le transport scolaire sera assuré;
- T4 L'élève ayant droit au transport scolaire et n'ayant ni frère ni sœur** – Un élève ayant droit au transport scolaire et n'ayant ni frère ni sœur à l'école du secteur. Les élèves de ce groupe, dont la distance géographique de leur lieu de résidence est la plus rapprochée de l'école pouvant les accueillir, seront parmi les premiers à être transférés. Le transport scolaire sera assuré;
- T5 Les élèves ayant droit au transport scolaire** – Un élève ayant droit au transport scolaire et ayant un frère ou une sœur à l'école de son secteur. Les élèves de ce groupe, dont la distance géographique de leur lieu de résidence est la plus rapprochée de l'école ayant des places disponibles, seront parmi les premiers à être transférés. Toutefois, à la demande des parents, les frères et les sœurs pourront aussi être transférés. Le transport scolaire sera assuré.

B – Les élèves hors zone

Sous réserve de places disponibles (voir la définition), les élèves dont le lieu de résidence est situé hors de la zone de fréquentation d'une école mais sur le territoire de la Commission scolaire Riverside peuvent fréquenter une école de leur choix si les parents ou les tuteurs acceptent d'assurer le transport scolaire :

- B1 Élèves actuels hors zone** – Un élève domicilié hors de la zone de fréquentation de l'école qu'il fréquente actuellement et qui fait une demande officielle avant le 1^{er} mai pour continuer de fréquenter cette école au cours de la prochaine année scolaire. Advenant un manque de places dans un niveau, la priorité sera accordée à l'élève ayant un frère ou une sœur à cette école;

PENDANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION EN MAI ET EN JUIN

Entre le 1^{er} mai et le 30 juin toutes demandes d'admission reçues des élèves domiciliés dans la zone d'alimentation d'une école ainsi que des élèves domiciliés hors de la zone de fréquentation d'une école seront traités avec l'optique de confirmer leurs inscriptions dans l'école de leur choix au cours de la première semaine de juillet. L'école informera les parents du placement de l'élève au cours de la première semaine de juillet. Exceptionnellement, le placement des élèves dont le lieu de résidence est situé hors de la zone de fréquentation de l'école désirée pourrait être différé pour permettre à la commission scolaire de maintenir une réserve de trois places-élèves.

Sous réserve de places disponibles le placement des élèves dans les écoles se fait en respectant l'ordre prioritaire suivant :

- C1 Frères ou sœurs d'élèves domiciliés dans la zone** – Par ordre de date d'inscription, un élève dont le lieu de résidence est situé dans la zone de fréquentation de l'école, et ayant un frère ou une sœur fréquentant déjà l'école de son secteur;
- C2 Nouveaux élèves domiciliés dans la zone** – Par ordre de date d'inscription, les élèves dont le lieu de résidence est situé dans la zone de fréquentation de l'école du secteur;
- C3 Frères ou sœurs d'élèves domiciliés hors zone** – Par ordre de date d'inscription, un frère ou une sœur d'un élève qui fréquente déjà l'école et dont le lieu de résidence n'est pas situé dans la zone de fréquentation de cette école;
- C4 Nouveaux élèves domiciliés hors zone** – Par ordre de date d'inscription, les élèves dont le lieu de résidence est situé hors de la zone de fréquentation de l'école.

DEMANDES D'INSCRIPTION APRÈS LE 30 JUIN (INSCRIPTIONS TARDIVES)

Les demandes d'admission reçues après le 30 juin seront traitées sans délai et la confirmation de l'inscription dans une école se fera dès que possible.

Les inscriptions des élèves visés par des ententes hors territoire ne seront décidées que dix jours avant la rentrée scolaire.

PLAN TRIENNAL D'ALLOCATION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

Années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :

Nom de la bâtisse Adresse	2014-15	2015-16	2016-17
CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ACCESS 163, ave. Cleghorn, Saint-Lambert J4R 2J4	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE SECONDAIRE ALTERNATE 880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1	ouverte	closed	closed
ÉCOLE BOUCHERVILLE ELEMENTARY 800, rue du Père Lejeune, Boucherville J4B 3K1	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE CEDAR STREET 250, rue Cedar, Beloeil J3G 3M1	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE CENTENNIAL 880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE SECONDAIRE CHAMBLY ACADEMY 675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE INTERNATIONALE COURTLAND PARK 1075, rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE GOOD SHEPHERD 5770, rue Aline, Brossard J4Z 1R3	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE PRIMAIRE INTERNATIONALE GREENFIELD PARK 776, rue Campbell, Greenfield Park, Longueuil J4V 1Y7	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE HAROLD-NAPPER 6375, avenue Baffin, Brossard J4Z 2H9	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE HAROLD-SHEPPARD 6205, boul. des Étudiants, Sorel/Tracy J3R 4K7	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE HERITAGE 7445, Chemin Chambly, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 3S3	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE JOHN-ADAM MEMORIAL 120, Mtée des Bouleaux, Delson J5B1L7	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE MOUNT BRUNO 20, rue Des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8	ouverte	ouverte	ouverte

ÉCOLE <i>MOUNTAINVIEW</i> 444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>REACH</i> 471, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V2	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>ROYAL CHARLES</i> 5525, boul. Maricourt, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 1S5	ouverte	ouverte	ouverte
BÂTIMENT <i>ROYAL OAK</i> 3555, rue Rocheleau, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 4T6	occupé	occupé	occupé
ÉCOLE <i>SAINT-JOHNS</i> 380, rue Saint-Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>SAINT-JUDE</i> 781, rue Miller, Greenfield Park, Longueuil J4V 1W8	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>SAINT-LAMBERT ELEMENTARY</i> 81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>SAINT-LAWRENCE</i> 148 et 150, boul. Champlain, Candiac J5R 3T2	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>SAINT-MARY'S</i> 1863, rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>TERRY-FOX</i> 1648, rue Langevin, Saint-Hubert, Longueuil J4T 1X7	ouverte	ouverte	ouverte
ÉCOLE <i>WILLIAM-LATTER</i> 1300, rue Barré, Chambly J3L 2V4	ouverte	ouverte	ouverte
COMMISSION SCOLAIRE <i>RIVERSIDE</i> (Centre administratif) 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 5K2	occupé	occupé	occupé

IMMEUBLES LOUÉS

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE <i>ACCESS</i> 7900, boul. Taschereau, Brossard J4X 1C2	occupé	annulé	annulé
---	--------	--------	--------

LISTE DES ÉCOLES

Pour l'année scolaire 2014-2015 :

Centre des adultes et formation professionnelle <i>ACCESS</i> 163, ave. Cleghorn, Saint-Lambert J4R 2J4 7900, boul. Taschereau, Brossard (Québec) J4X 1C2 3555 rue Rocheleau, Saint-Hubert J3Y 4T6 380, rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4 7445, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 3S3 444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2 7525, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7 276, boul. Queen, Saint-Lambert J4R 1H7 81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4 675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9 880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1	ÉCOLE <i>JOHN-ADAM MEMORIAL</i> 120, Mtée des Bouleaux, Delson J5B 1L7 ÉCOLE <i>MOUNT BRUNO</i> 20, rue Des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8
ÉCOLE SECONDAIRE <i>ALTERNATE</i> 880, rue Hudson, Greenfield Park, J4V 1H1	ÉCOLE <i>MOUNTAINVIEW</i> 444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2
ÉCOLE <i>BOUCHERVILLE ELEMENTARY</i> 800, rue du Père Lejeune, Boucherville J4B 3K1	ÉCOLE <i>REACH</i> 471, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V2
ÉCOLE <i>CEDAR STREET</i> 250, rue Cedar, Beloeil J3G 3M1	ÉCOLE <i>ROYAL CHARLES</i> 5525, boul. Maricourt, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 1S5
ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE <i>CENTENNIAL</i> 880, rue Hudson, Greenfield Park Longueuil J4V 1H1	ÉCOLE <i>SAINT-JOHNS</i> 380, rue Saint-Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4
ÉCOLE SECONDAIRE <i>CHAMBLY ACADEMY</i> 675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9	ÉCOLE <i>SAINT-JUDE</i> 781, rue Miller, Greenfield Park Longueuil J4V 1W8
ÉCOLE INTERNATIONALE <i>COURTLAND PARK</i> 1075, rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6	ÉCOLE <i>SAINT-LAMBERT ELEMENTARY</i> 81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4
ÉCOLE <i>GOOD SHEPHERD</i> 5770, rue Aline, Brossard, J4Z 1R3	ÉCOLE <i>SAINT-LAWRENCE</i> 148 et 150, boul. Champlain, Candiac J5R 3T2
ÉCOLE <i>GREENFIELD PARK PRIMARY INT'L</i> 776, rue Campbell, Greenfield Park Longueuil J4V 1Y7	ÉCOLE <i>SAINT-MARY'S</i> 1863, rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3
ÉCOLE <i>HAROLD-NAPPER</i> 6375, avenue Baffin, Brossard J4Z 2H9	ÉCOLE <i>TERRY-FOX</i> 1648, rue Langevin, Saint-Hubert Longueuil J4T 1X7
ÉCOLE <i>HAROLD-SHEPPARD</i> 6205, boul. des Étudiants, Sorel/Tracy J3R 4K7	ÉCOLE <i>WILLIAM-LATTER</i> 1300, rue Barré, Chambly J3L 2V4
ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE <i>HERITAGE</i> 7445, chemin Chambly, Saint-Hubert Longueuil J3Y 3S3	

ACTES

D'ÉTABLISSEMENTS

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE Centre d'éducation des adultes *ACCESS*

CAPACITÉ D'ACCUEIL¹ 515

CODE DU CENTRE 884-350

ADRESSE 163, avenue Cleghorn
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2J4

NIVEAU D'INSTRUCTION Formation générale des adultes

IMMEUBLE : 1

Bâtisse 884-023 (partiel) Formation générale des adultes
163, avenue Cleghorn
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2J4

Locaux additionnels pour la formation générale des adultes : 10

Bâtisse 884-805 (partiel) 7900, boul. Taschereau, Brossard J4X 1C2
Bâtisse 884-008 (partiel), 3555 rue Rocheleau, Saint-Hubert J3Y 4T6
Bâtisse 884-001 (partiel) 380, rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4
Bâtisse 884-016 (partiel) 7445, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 3S3
Bâtisse 884-017 (partiel) 444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2
Bâtisse 884-020 (partiel) 7525, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7
Bâtisse 884-029 276, boul. Queen, Saint-Lambert J4R 1H7
Bâtisse 884-030 (partiel) 81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4
Bâtisse 884-032 (partiel) 675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9
Bâtisse 884-035 (partiel) 880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1

Donné à Saint-Hubert, _____.

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	Centre de formation professionnelle <i>ACCESS</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	515
CODE DU CENTRE	884-450
ADRESSE	163, avenue Cleghorn Saint-Lambert (Québec) J4R 2J4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Formation professionnelle
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-023 (partiel)	Formation professionnelle
163, avenue Cleghorn Saint-Lambert (Québec) J4R 2J4	

Locaux additionnels pour la formation professionnelle : 10

Bâtisse 884-805 (partiel) 7900, boul. Taschereau, Brossard J4X 1C2
Bâtisse 884-008 (partiel), 3555 rue Rocheleau, Saint-Hubert J3Y 4T6
Bâtisse 884-001 (partiel) 380, rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4
Bâtisse 884-016 (partiel) 7445, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 3S3
Bâtisse 884-017 (partiel) 444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2
Bâtisse 884-020 (partiel) 7525, chemin Chambyl, Saint-Hubert J3Y 0N7
Bâtisse 884-029 276, boul. Queen, Saint-Lambert J4R 1H7
Bâtisse 884-030 (partiel) 81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4
Bâtisse 884-032 (partiel) 675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9
Bâtisse 884-035 (partiel) 880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1

Donné à Saint- Hubert , _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.



ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE ALTERNATE
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	100
CODE D'ÉCOLE	884-029
ADRESSE	880, rue Hudson, Greenfield Park, J4V 1H1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Secondaire

IMMEUBLE : 1

Bâtisse 884-035 (partiel)
880, rue Hudson
Greenfield Park, Longueuil (Québec)
J4V 1H1

Local additionnel :
Bâtisse 884-016 (partiel)
7445, chemin Chambly
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 3S3

Donné à Saint- Hubert , _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE PRIMAIRE BOUCHERVILLE
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	266
CODE D'ÉCOLE	884-012
ADRESSE	800, rue du Père-Le Jeune Boucherville (Québec) J4B 3K1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-012 800, rue du Père-Le Jeune Boucherville (Québec) J4B 3K1	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>CEDAR STREET</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	266
CODE D'ÉCOLE	884-013
ADRESSE	250, rue Cedar Beloeil (Québec) J3G 3M1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-013 250, rue Cedar Beloeil (Québec) J3G 3M1	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE <i>CENTENNIAL</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	1827
CODE D'ÉCOLE	884-035
ADRESSE	880, rue Hudson Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1H1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Secondaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-035 880, rue Hudson Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1H1	Tous les locaux sauf ceux utilisés par l'école Alternative et ACCESS

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE ÉCOLE SECONDAIRE *CHAMBLY ACADEMY*

CAPACITÉ D'ACCUEIL¹ 667

CODE D'ÉCOLE 884-032

ADRESSE 675, rue Green
Saint-Lambert (Québec)
J4P 1V9

NIVEAU D'INSTRUCTION Secondaire – tous les cycles

IMMEUBLE : 1

Bâtisse 884-032
675, rue Green
Saint-Lambert (Québec)
J4P 1V9

Tous les locaux sauf ceux utilisés par ACCESS

Local additionnel :
Bâtisse 884-806
CEGEP Champlain
900, avenue Riverside
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3P2

Programme PACE

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE INTERNATIONALE COURTLAND PARK
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	289
CODE D'ÉCOLE	884-014
ADRESSE	1075, rue Wolfe Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3K6
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-014 1075, rue Wolfe Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3K6	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE GOOD SHEPHERD
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	399
CODE D'ÉCOLE	884-006
ADRESSE	5770, rue Aline Brossard (Québec) J4Z 1R3
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-006 5770, rue Aline Brossard (Québec) J4Z 1R3	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE PRIMAIRE INTERNATIONALE <i>GREENFIELD PARK</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	514
CODE D'ÉCOLE	884-007
ADRESSE	776, rue Campbell Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1Y7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-007 776, rue Campbell Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1Y7	Tous les locaux, sauf ceux utilisés par la commission scolaire Marie-Victorin

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>HAROLD-NAPPER</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	514
CODE D'ÉCOLE	884-037
ADRESSE	6375, avenue Baffin Brossard (Québec) J4Z 2H9
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-037 6375, avenue Baffin Brossard (Québec) J4Z 2H9	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>HAROLD-SHEPPARD</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	156
CODE D'ÉCOLE	884-021
ADRESSE	6205, boul. des Étudiants Sorel-Tracy (Québec) J3R 4K7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-021 6205, boul. des Étudiants Sorel/Tracy (Québec) J3R 4K7	Tous les locaux, sauf locaux à louer.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE <i>HERITAGE</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	2501
CODE D'ÉCOLE	884-016
ADRESSE	7445, Chemin Chambly Saint-Hubert Longueuil (Québec) J3Y 3S3
NIVEAU D'INSTRUCTION	Secondaire – tous les cycles Parcours axés sur l'emploi
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-016 7445, Chemin Chambly Saint-Hubert Longueuil (Québec) J3Y 3S3	Tous les locaux sauf les locaux utilisés par l'école Alternative et ACCESS.

Donné à Saint- Hubert _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>JOHN-ADAM MEMORIAL</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	335
CODE D'ÉCOLE	884-003
ADRESSE	120, Montée des Bouleaux Delson (Québec) J5B 1L7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-003 120, Montée des Bouleaux Delson (Québec) J5B 1L7	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>MOUNT BRUNO</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	358
CODE D'ÉCOLE	884-011
ADRESSE	20, rue des Peupliers Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2L8
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-011 20, rue des Peupliers Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2L8	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>MOUNTAINVIEW</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	335
CODE D'ÉCOLE	884-017
ADRESSE	444, rue Mountainview Otterburn Park (Québec) J3H 2K2
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-017 444, rue Mountainview Otterburn Park (Québec) J3H 2K2	Tous les locaux sauf ceux utilisés par ACCESS.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>REACH</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	90
CODE D'ÉCOLE	884-031
ADRESSE	471, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4R 1V2
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle– Éducation spécialisée Primaire – Éducation spécialisée Secondaire – Éducation spécialisée
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-031 471, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4R 1V2	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE ROYAL CHARLES
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	156
CODE D'ÉCOLE	884-009
ADRESSE	5525, boul. Maricourt Saint-Hubert Longueuil (Québec) J3Y 1S5
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-009 5525, boul. Maricourt Saint-Hubert Longueuil (Québec) J3Y 1S5	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE SAINT-JOHNS
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	765
CODE D'ÉCOLE	884-001
ADRESSE	380, rue Saint-Michel Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1T4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles Secondaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-001 380, rue Saint-Michel Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1T4	Tous les locaux sauf ceux utilisés par ACCESS.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE SAINT-JUDE
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	624
CODE D'ÉCOLE	884-005
ADRESSE	781, rue Miller Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1W8
NIVEAU D'INSTRUCTION	Préscolaire 4 ans – Programme Passe partout Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-005 781, rue Miller Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1W8	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-LAMBERT
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	504
CODE D'ÉCOLE	884-030
ADRESSE	81, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-030 81, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S4	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE SAINT-LAWRENCE
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	634
CODE D'ÉCOLE	884-025
ADRESSE	148, boul. Champlain Candiac (Québec) J5R 3T2
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	2
Bâtisse 884-002 Pavillon Champlain 148, boul. Champlain Candiac (Québec) J5R 3T2	Tous les locaux.
Bâtisse 884-010 Pavillon Saint-Raymond 150, boul. Champlain Candiac (Québec) J5R 3T2	Tous les locaux.
Donné à Saint- Hubert, _____	

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE SAINT-MARY'S
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	537
CODE D'ÉCOLE	884-019
ADRESSE	1863, rue Brébeuf Longueuil (Québec) J4J 3P3
NIVEAU D'INSTRUCTION	Préscolaire 4 ans – Programme Passe partout Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-019 1863, rue Brébeuf Longueuil (Québec) J4J 3P3	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>TERRY-FOX</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	266
CODE D'ÉCOLE	884-018
ADRESSE	1648, rue Langevin Saint-Hubert Longueuil (Québec) J4T 1X7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-018 1648, rue Langevin Saint-Hubert Longueuil (Québec) J4T 1X7	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert, _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉCOLE	ÉCOLE <i>WILLIAM-LATTER</i>
CAPACITÉ D'ACCUEIL¹	381
CODE D'ÉCOLE	884-027
ADRESSE	1300, rue Barré Chambly (Québec) J3L 2V4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Maternelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE :	1
Bâtisse 884-027 1300, rue Barré Chambly (Québec) J3L 2V4	Tous les locaux.

Donné à Saint- Hubert _____

Denise Paulson, secrétaire générale

¹ La capacité d'accueil indiquée est un chiffre théorique calculé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Même s'il appert dans certains cas y avoir suffisamment de places-élève disponibles dans l'école, il est possible que les transferts d'élèves entre écoles soient nécessaires afin de combler des besoins particuliers établis par la commission scolaire.